

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| Forme du produit   | : Mélange                    |
| Nom commercial     | : RODDEX Avoine bromadiolone |
| Type de produit    | : Rodenticide                |
| Groupe de produits | : Biocide                    |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Destiné au grand public             |   |
| Catégorie d'usage principal         | : Utilisation par le grand public (usage amateur) |
| Utilisation de la substance/mélange | : Rodenticide                                     |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : TP14 Biocide                                    |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AEDES  
75 rue d'Orgemont  
95210 Saint-Gratien - France  
T +33 (0)1 39 89 85 86 - F +33 (0)1 39 89 86 44  
[info@aedes.fr](mailto:info@aedes.fr) - [www.aedes.fr](http://www.aedes.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société  | Adresse  | Numéro d'urgence                 | Commentaire |
|--------|--|--|----------------------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers<br>C.H.R.U.  | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 01                             | +33 2 4148 2121                  |             |
| France | Centre Antipoison<br>Hôpital Pellegrin-Tripode   | Place Amélie Raba-Leon<br>F-33076 Bordeaux Cedex                   | +33 5 5696 4080                  |             |
| France | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble<br>CHRU Hôpital Albert Michallon    | BP 217<br>38043 Grenoble Cedex 09                                  |                                  |             |
| France | Centre Antipoison - Toxicovigilance<br>Centre Hospitalier Régional                                   | 5 avenue Oscar Lambret<br>F-59037 Lille Cedex                      | 0 825 812 822<br>+33 3 2016 0824 |             |
| France | Centre Antipoison<br>Hôpital Edouard Herriot   | 5 Place d'Arsonval<br>F-69437 Lyon Cedex 03                        | +33 4 72 11 69 11                |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille<br>Hôpital Salvator                             | 249 boulevard Sainte Marguerite<br>F-13274 Marseille Cedex 09      | +33 4 91 75 25 25                |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central                                  | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>F-54035 Nancy Cedex | +33 3 8332 3636                  |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal                            | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10            | +33 1 40 05 48 48                |             |
| France | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims<br>Hôpital Maison Blanche              | 45, rue Cognac-Jay<br>51092 Reims Cedex                            |                                  |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes<br>CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux<br>35043 Rennes Cedex 09                   | +33 2 99 59 22 22                |             |
| France | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen<br>Hôpital Charles Nicolle             | 1, rue de Germont<br>76031 Rouen Cedex                             |                                  |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance<br>Hôpitaux Universitaires de Strasbourg                     | Hôpital Civil BP 426<br>F-67091 Strasbourg Cedex                   | +33 3 88 37 37 37                |             |
| France | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse<br>Hôpital Purpan                               | Place du Docteur Baylac<br>31059 Toulouse Cedex                    | +33 5 61 77 74 47                |             |

# RODDEX Avoine bromadiolone

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 |             |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Mentions de danger (CLP)   | : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  |
| Conseils de prudence (CLP) | : P102 - Tenir hors de portée des enfants<br>P103 - Lire l'étiquette avant utilisation<br>P220 - Tenir/stocker à l'écart des Conserves à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux<br>P260 - Ne pas respirer les poussières<br>P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit<br>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement<br>P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin<br>P314 - Consulter un médecin en cas de malaise<br>P404 - Stocker dans un récipient fermé<br>P405 - Garder sous clef<br>P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale, Point de collecte |

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom               | Identificateur de produit                    | %     | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|-------------------|--|-------|--|---|
| Bromadiolone 100% | (n° CAS) 28772-56-7<br>(Numéro CE) 249-205-9 | 0,005 | T+; R26/27/28<br>N; R51/53                   | Acute Tox. 1 (Oral), H300<br>Acute Tox. 1 (Dermal), H310<br>Acute Tox. 1 (Inhalation:dust,mist),<br>H330<br>STOT RE 1, H372<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 2, H411 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |

# RODDEX Avoine bromadiolone

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Anticoagulant.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidote: Vitamine K1.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

des gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun(es) dans des conditions normales

# RODDEX Avoine bromadiolone

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### Protection des voies respiratoires:

Aucun(es) dans des conditions normales

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Solide                   |
| Apparence  | : Granulés.                |
| Couleur  | : Vert.                    |
| Odeur  | : A peine perceptible.     |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable            |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Non applicable           |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

# RODDEX Avoine bromadiolone

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires : Anticoagulant

| <b>Bromadiolone 100% (28772-56-7)</b> |              |
|---------------------------------------|--------------|
| DL50 orale rat                        | 0,56 mg/kg   |
| DI 50 cutanée rat                     | 23 mg/kg     |
| CL50 inhalation rat (mg/l)            | 0,00043 mg/l |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

| <b>Bromadiolone 100% (28772-56-7)</b> |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours)           | 0,0025 mg/kg de poids corporel/jour |

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Éviter le rejet dans l'environnement.

| <b>Bromadiolone 100% (28772-56-7)</b> |                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| CL50 poisson 1                        | 2,89 mg/l <i>Onchorhynchus mykiss</i> |
| CE50 Daphnie 1                        | 5,79 mg/l <i>Daphnia magna</i>        |
| CE50 autres organismes aquatiques 2   | 31,6 mg/l                             |
| ErC50 (algues)                        | 1 mg/l <i>Scenedesmus subspicatus</i> |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| <b>Bromadiolone 100% (28772-56-7)</b> |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Persistance et dégradabilité          | Non biodégradable. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| <b>Bromadiolone 100% (28772-56-7)</b>   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| BCF poissons 1                          | 460 mg/l <i>Lepomis macrochirus</i> |
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH) | 575 Log Kow = 4.07                  |
| Log Pow                                 | 3,8 - 4,1 20-25°C                   |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

# RODDEX Avoine bromadiolone

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (ADN) : Non applicable

N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

# RODDEX Avoine bromadiolone

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

|     |                                  |         |  |
|-----|----------------------------------|---------|--|
|     | Remplace la fiche                | Ajouté  |  |
|     | Date de révision                 | Modifié |  |
|     | Type de produit (Biocide)        | Ajouté  |  |
| 4.3 | Autre avis médical ou traitement | Modifié |  |

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil. Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Acute Tox. 1 (Dermal)               | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1   |
| Acute Tox. 1 (Inhalation:dust,mist) | Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 1   |
| Acute Tox. 1 (Oral)                 | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1   |
| Aquatic Acute 1                     | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1  |
| Aquatic Chronic 2                   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2   |
| STOT RE 1                           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1                                     |
| H300                                | Mortel en cas d'ingestion  |
| H310                                | Mortel par contact cutané  |
| H330                                | Mortel par inhalation  |
| H372                                | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée          |
| H400                                | Très toxique pour les organismes aquatiques  |
| H411                                | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                                      |
| R26/27/28                           | Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion   |
| R51/53                              | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| N                                   | Dangereux pour l'environnement   |
| T+                                  | Très toxique   |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit